



Procès verbal

Bureau Directeur Téléphonique du 13 mars 2009

Présents : BECCIA Evelyne, DEMETZ Jean-Paul, FEUILLAN Jean-Pierre, JOURDAN Alain, KOUBI Alain, LABEGORRE Sophie.

Assistent : COSTANTINI Daniel, SCARSI Claude, VILLEPREUX Brigitte, MAILLET Christine (en partie).

Excusée : BETTENFELD Jacques, SAURINA Patricia.

Sous la présidence de DELPLANQUE Joël.

La séance est ouverte à 12 h à partir du siège de la FFHB.

1. A une question posée par un Comité pour la désignation de leur représentant à l'Assemblée Générale fédérale en fonction de l'article 11.2 des Statuts pour lequel c'est l'Assemblée générale de cette instance qui désigne le représentant de la Ligue et du Comité, le Bureau Directeur proposera une modification des Statuts pour l'Assemblée générale 2010 de façon à palier à cette écriture qui doit réunir une Assemblée générale de l'instance pour désigner le représentant dans le cas où le Président (e) ne peut participer à cette Assemblée.

2. Le Bureau Directeur procède à l'attribution des récompenses qui seront décernées à l'Assemblée Générale de Nantes les 17 et 18 avril prochain. Il est rappelé d'abord les règles d'attribution des ces récompenses et la possibilité, dans des circonstances exceptionnelles, de déroger à ces règles. A partir de là il est évident que il s'agit de répondre à la fois aux demandes des instances fédérales, de rester dans une attribution raisonnable et de respecter les ordres d'ancienneté et priorité des propositions.

3. L'Association Sport Sans Frontières, qui présente un discours solidaire avec les enfants du Monde entier notamment ceux qui n'ont plus d'enfance (pays pauvres, en guerre, au travail à 9 ans etc.), semble proche des valeurs développées et soutenues par le handball. Cette association est prête à renouveler une action de communication, d'image avec les équipes de France, à travers l'opération « lacets orange ». Une rencontre sera programmée qui définira les possibilités et les contours de ce partenariat.

4. Le Bureau Directeur valide le principe d'un prêt FIF de 10 000 € remboursable en 36 mensualités, au Comité de Seine Maritime pour l'achat de matériel informatique.

La séance est levée à 12 h 55.

Joël DELPLANQUE
Président

Alain JOURDAN
Secrétaire général